

**Onzieme Congrès des Nations Unies pour  
La prévention du crime et la justice pénale  
BANGKOK, 18 au 25 avril 2005**

**ALLOCUTION DE SEM LALA RATSIHARVALA  
GARDE DES SCEAUX; MINISTRE DE LA JUSTICE DE  
MADAGASCAR**

Monsieur Le President,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs Les Ministres,  
Mesdames et Messieurs

C'est un grand honneur et un privilege pour moi d'exprimer au nom de la République de Madagascar toute notre gratitude au gouvernement royal et au peuple thailandais pour l'excellence de l'hospitalité qui a été réservée à la délégation malgache et pour l'extraordinaire organisation du 11ème Congrès des NU pour la prévention du crime et de la justice penale.

Toutes nos felicitations aussi Monsieur Le President pour votre élection pour diriger les travaux de ce Congrès, tâche particulièrement ardue mais dont vous vous êtes acquitté de façon remarquable et avec beaucoup de dextérité.

La pertinence des themes traités dans ce congrès n'est plus à demontrer et il appartient à toute la communauté internationale de se mobiliser et de s'organiser pour lutter ensemble et de facon permanente contre les diverses manifestations de la délinquance criminelle d'autant plus que le phénomène de la globalisation et l'essor prodigieux des progrès technologiques ont supprimé les frontières entre les pays, et ont accéléré la prolifération des réseaux maffieux partout si bien qu'aucun pays au monde ne peut pretendre n'être pas touché par le phénomène. Aussi tous les pays doivent participer à cette lutte commune pour que les efforts soient unis car c'est la paix de l'humanité entière qui est menacée.

Aussi en vue d'apporter sa contribution dans cette entreprise mondiale, Madagascar a ratifié

- Dans le domaine du terrorisme

Les douze conventions s'y rapportant

Dans le domaine de la corruption

la convention des Nations Unies contre la corruption

la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption

Dans le domaine de la Criminalite transnationale organisée CTO

La convention des Nations Unies contre la CTO et les trois protocoles additionnels. Le dépôt des instruments de ratification est en cours.

Pour donner plein effet aux objectifs de ces instruments, Madagascar a procedé a la réforme de sa legislation nationale et à la mise en place de structures appropriées.

Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants, la loi n 97 039 du 4 septembre 1997 porte sur le contrôle et la répression des trafics de stupéfiants, de substances psychotropes et des précurseurs. Pour sa mise en œuvre il a été créé une commission interministerielle de coordination de la lutte contre la drogue. Les travaux de cette commission ont abouti à l'adoption du Plan directeur national de lutte contre la drogue validé en juin 2003. Entre autres, ce plan prévoit l'identification et la destruction des zones de culture de cannabis très répandus dans certaines régions de l'île et envisage la conversion de celles-ci en zones de cultures. Des opérations de destruction sont organisées à cet effet.

Il faut noter que cette loi réprime aussi le blanchiment de l'argent provenant de la drogue. Pour la compléter, Madagascar a adopté la loi 2004 020 du 19 août 2004 qui vise le blanchiment, le dépistage, la confiscation et la coopération internationale en matière de produit de tout crime.

Cette loi oblige, sous peine de sanction pénale, les établissements de crédit et institutions financières

D'élaborer des programmes de lutte contre le blanchiment

D'identifier leurs clients et de faire une surveillance particulière de certaines opérations

De faire des déclarations de soupçon au Service de renseignements financiers. Ce service qui vient d'être créé va être fonctionnel très bientôt.

La loi prévoit également la confiscation des produits du crime, la coopération internationale par l'entraide judiciaire et l'extradition.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, une loi anti corruption a été adoptée en septembre 2004. Cette loi a renforcé les peines contre la corruption traditionnelle et a ajouté plusieurs autres nouvelles formes de la délinquance dans ce domaine. Elle prévoit la saisie, le gel ou la confiscation des revenus et biens illicites provenant de la corruption et l'annulation de plein droit de tout contrat, licence, permis et autorisation, induits par la corruption. La protection des témoins et des dénonciateurs est réglementée.

Par ailleurs des organes indépendants ont été mis en place. Le Conseil supérieur de lutte contre la corruption qui a pour mission de développer la stratégie nationale de lutte contre la corruption et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre tandis que le bureau indépendant anti corruption BIANCOO se charge de la mise en œuvre de la stratégie par la prévention, la répression et l'éducation.

Au sein de la juridiction d'Antananarivo, l'institution de la chaîne pénale anti corruption a pour but la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires liées à la corruption.

Pour l'effectivité de cette lutte, une vaste campagne d'information et de sensibilisation a été faite au niveau de la population et des formations ont été dispensées à l'intention des responsables en charge de l'application de la loi.

A cela s'ajoute l'obligation imposée aux hauts responsables de l'État de faire une déclaration annuelle de patrimoine.

Concernant le terrorisme, le droit positif malgache ne comporte pas encore de mesure spécifique pour prévenir et réprimer le terrorisme. Mais en attendant l'adoption des dispositions législatives spécifiques, les actes

pouvant se rattacher au terrorisme se trouvent implicitement couverts par diverses sanctions du code penal.

Les departements ministeriels de la securite publique, de la defense nationale et des affaires etrangeres ont mis en place des structures specialisees de prevention et d operation pretes a intervenir en cas de menace terroriste. Des seances de formation ont ete dispensees dans le cadre des relations bilaterales notamment avec la France et les Etats Unis afin de mieux renforcer la capacite operationnelle des unites constituees.

Au niveau du Departement charge de la securite publique, un service anti gang rattache a la Direction generale de la Police nationale est plus specialement charge

D apporter son secours le cas echeant a toute unite de lutte contre le terrorisme dans la realisation d actions ponctuelles et

De contribuer notamment en collaboration avec la Direction de l ecole superieure de police nationale et du centre de formation de police a l instruction et au recyclage du personnel de la police contre le terrorisme.

Par ailleurs, la Presidence de la Republique a mis en place le Central Intelligence Service afin de collecter les renseignements sur les groupes terroristes, leurs mouvements et leur mode operatoire.

Enfin il existe a Madagascar un Bureau central national interpol qui contribue a l echange d informations entre Madagascar et ses partenaires dans le cadre de l OIPC INTERPOL.

Concernant la justice penale malgache. Dans le cadre du document de strategie de lutte contre la pauvreté, Madagascar a elabore un programme coherent de grandes reformes . Le premier axe strategique de ce programme est la mise en place de l Etat de droit et de la bonne gouvernance. La reforme de la justice est une condition sine qua non de cette bonne gouvernance. La reforme de la justice penale s avere particulierement urgente en raison de l insecurite causee par le grand banditsme qui sevit aussi bien en milieu urbain qu en milieu rural. Les prisons sont surpeuplees et l exemplarite de la peine semble perdre son role d intimidation.

Trois problemes majeurs sont preoccupants la faiblesse de la magistrature, la surpopulation carcerale et l insuffisance des ressources materielles et humaines.

La creation de l Ecole nationale de la magistrature et des greffes chargee de la formation initiale et continue des magistrats et du personnel judiciaire a sensiblement ameliore la qualite de la prestation des magistrats.

Le Gouvernement a mis en place une commission de reforme du systeme penal composee des diverses parties prenantes intervenant dans la securite la police, la gendarmerie, la magistrature, le barreau, le penitenciaire mais aussi la societe civile les ONG et la Faculte de droit.

Cette commission a pour mission de repenser le proces penal dans son ensemble, reformer la procedure penale mais aussi les lois penales de fonds.

La commission est actuellement a pied d oeuvre. Elle se penche actuellement sur l acceleration des procedures, la limitation de la detention preventive, l introduction des peines alternatives d emprisonnement, et une procedure penale speciale pour les mineurs. L objectif etant de mettre en place une justice reparatrice, performante et equitable.

Voilà donc les principales actions entreprises pour lutter contre ces différentes actions criminelles transnationales organisées et nous reitèrons ici la ferme volonté et l'engagement du Gouvernement malgache de participer à cette oeuvre commune de lutte contre ces différentes actions criminelles qui menacent la paix et la tranquillité des peuples dans le monde.

Pour terminer mon intervention, j'insisterai sur le fait que pour lutter contre ce fleau commun la communauté internationale se doit d'apporter une réponse cohérente et soutenue par une approche globale et pragmatique pour que la synergie d'actions de tous les pays engagés dans cette lutte soit efficace.

Nous espérons que le présent congrès constituera une avancée importante sur la voie de cette efficacité.

Je vous remercie de votre aimable attention